



**LIEU:** .....

**DATE:** .....

**1. ENTREPRISE:**

Nom : .....

Secteur : .....

Ville : .....

**3. DAF:**

Nom & Prénom : .....

E-mail : .....

GSM : .....

**5. PERSONNE EN CHARGE:**

Nom & Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

GSM : .....

**2. DÉCIDEUR:**

Nom & Prénom : .....

E-mail : .....

GSM : .....

**4. RESPONSABLE MARKETING:**

Nom & Prénom : .....

E-mail : .....

GSM : .....

**6. PACK DE SPONSORING CHOISI**

**JADE**

**SAPHIR**

**RUBIS**

**DIAMANT**

**ECOSYSTÈME**

**7. MODALITÉ DE PAIEMENT:**

**Virement Bancaire\***

**Chèque certifié\***

\*Coordonnées bancaire :

**MAJ SIGNATURE EVENTS**

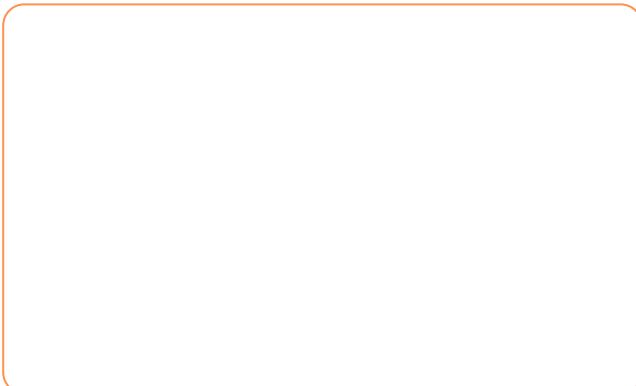
Banque : AttijariWafa bank

**RIB : 007 780 009084000001791 01**

BIC-Code SWIFT: BCMAMAMC

IBAN : MA64 007 780 0009084000001791 01

**8. CACHET +SIGNATURE:**



\*Merci d'envoyer le BC signé et cacheté à info@supplychainbusinesstour.com. Un représentant SCBT vous contactera sous 24h.

**CONDITIONS DE PAIEMENT:**

**50% à la commande - 20% le 15 Janvier 2026 - 30% le 15 Février 2026**



Événement: Supply Chain Business Tour 2026 - Organisateur: MAJ SIGNATURE EVENTS

#### Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Sponsoring (ci-après « CGS ») ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels toute personne morale (ci-après « le Sponsor ») apporte un soutien financier à l'événement Supply Chain Business Tour 2026 organisé par MAJ SIGNATURE EVENTS, du 31 Mars au 01 Avril 2026 à Tanger, Maroc.

#### Article 2 – Engagement du Sponsor

Le sponsoring prend la forme d'un contrat conclu entre MAJ SIGNATURE EVENTS et le Sponsor, selon une des formules proposées (Rubis, Saphir, Jade, Diamant, Ecosystème).

L'engagement devient ferme et irrévocable dès validation écrite ou signature du contrat.

#### Article 3 – Contreparties

En contrepartie de sa contribution, le Sponsor bénéficiera des prestations définies dans le dossier de sponsoring officiel, en lien avec la formule sélectionnée.

#### Article 4 – Conditions financières

Le montant du sponsoring est fixé contractuellement entre les parties et s'entend toutes taxes comprises.

Le règlement s'effectue selon l'échéancier suivant :

- 50 % à la commande,
- 20 % le 15 Janvier 2026,
- 30 % le 15 Février 2026.

En cas de défaut de paiement, l'Organisateur se réserve le droit d'annuler les prestations concernées, sans préjudice de ses autres droits.

Le paiement doit être effectué par **virement bancaire** ou **chèque certifié** aux coordonnées suivantes :

- MAJ SIGNATURE EVENTS
- Banque : AttijariWafa bank
- RIB : **00778000908400000179101**
- BIC-Code SWIFT: BCMIAMAMC
- IBAN: MA64 007 780 000908400000179101

**\*En cas d'annulation avant le 31 Janvier 2026 (J-60), 30 % du montant déjà versé sera remboursé.**

#### Article 5 – Annulation et force majeure

En cas d'annulation de l'événement, y compris pour cas de force majeure (au sens de l'article 269 du Dahir des Obligations et des Contrats marocain), aucun remboursement ni report ne sera effectué.

Le Sponsor renonce expressément à toute réclamation, indemnité ou conversion de son engagement en prestations ultérieures, quelles qu'elles soient.

#### Article 6 – Obligations respectives

##### 6.1. Obligations de l'Organisateur

MAJ SIGNATURE EVENTS s'engage à exécuter, dans la limite des moyens raisonnablement disponibles, les prestations de visibilité et de promotion prévues dans la formule sélectionnée.

##### 6.2. Obligations du Sponsor

Le Sponsor s'engage à fournir dans les délais impartis tous les éléments nécessaires à la mise en œuvre des prestations (logos, textes, visuels, coordonnées, etc.).

Il s'engage également à respecter l'image de l'événement et à ne pas porter atteinte à sa réputation.



**SCBT**

SUPPLY CHAIN BUSINESS TOUR

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE SPONSORING

Événement: Supply Chain Business Tour 2026 - Organisateur: MAJ SIGNATURE EVENTS

## Article 7 – Propriété intellectuelle

Le Sponsor autorise l'Organisateur à utiliser, à titre non exclusif et non cessible, son logo, nom commercial et charte graphique dans le cadre des supports liés à l'événement, pendant la durée du présent engagement.

### 7.1. Données personnelles et conformité à la loi 09-08

MAJ Signature Event s'engage à respecter la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, promulguée par le Dahir n° 1-09-15 du 18 février 2009 propulsé sur le Plate-forme communautaire du SCBT mais aussi sur l'application mobile « Who's Georges »

Les données collectées dans le cadre du SCBT (nom, prénom, fonction, entreprise, email, téléphone, etc.) sont utilisées exclusivement pour :

- La gestion des inscriptions et de la participation à l'événement
- La communication avant, pendant et après le SCBT
- L'accès à la plateforme digitale et aux contenus associés

Conformément à la loi, chaque participant dispose des droits suivants :

- Droit à l'information : sur la finalité du traitement, l'identité du responsable, les destinataires des données
- Droit d'accès : pour consulter les données le concernant
- Droit de rectification : pour corriger des données inexactes ou incomplètes
- Droit d'opposition : pour refuser le traitement de ses données dans certains cas
- Droit de suppression : pour demander l'effacement de ses données

Le traitement des données est soumis au consentement explicite du participant. Aucune donnée ne sera transférée à des tiers sans autorisation préalable. MAJ Signature Event met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux recommandations de la Commission Nationale de Contrôle de la Protection des Données à Caractère Personnel (CNDP)

### Sanctions en cas de non-respect :

Toute violation de la loi 09-08 peut entraîner des sanctions administratives ou pénales, telles que des amendes, la suspension du traitement ou des poursuites judiciaires. MAJ Signature Event coopérera pleinement avec la CNDP en cas de contrôle ou de litige.

## Article 8 – Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGS sont régies par le droit marocain.

Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Casablanca.

## Article 9 – Acceptation

La validation d'un contrat de sponsoring implique l'adhésion pleine et entière du Sponsor aux présentes CGS, à l'exclusion de tout autre document.